



COMMUNE DE SOUILLAC

Département du Lot

Arrondissement de Gourdon

046-214603094-20221213-202210608B-DE

Reçu le 23/12/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/106/09

OBJET : CESSIION DU LOT N°8 DU LOTISSEMENT DE L'ARBRE ROND

Nombre de conseillers municipaux :

Afférents au conseil : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Absents avec procuration : 5

Votants : 19

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 décembre 2022 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Souillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souillac sous la présidence de M. Gilles LIEBUS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2022

Présents : M. LIEBUS, Mme AUBRUN, M. VIDAL, M. RABUTEAU, Mme MOQUET, Mme BRUNO, M. VERGNE, Mme FARO, M. SIMOND, M. AYMARD, Mme DULOUT, M. CHEYLAT, M. COURNET, M. LINARD

Absents mais représentés : Mme JALLAIS pouvoir à M. VIDAL, M. QUITTARD pouvoir à M. COURNET, Mme MONTALI pouvoir Mme BRUNO, Mme MACHEMY pouvoir à M. LIEBUS ; M. BASTIT pouvoir à M. CHEYLAT

Absents : M. ESHAIBI, Mme ESCORNE, M. CAMBOU, Mme MAZE

Secrétaire : M. RABUTEAU

Rapporteur : M. le Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Il est rappelé que :

Considérant l'importance de proposer des prix de ventes réellement attractifs pour attirer de nouveaux habitants afin d'enrayer la perte de population et ainsi dynamiser la commune, le conseil municipal a, par sa délibération n°2020/101/03 du 29 octobre 2020 a décidé de fixer à 15€/m² le prix de vente des lots communaux du lotissement du « Hameau de l'Arbre Rond ».

Par ailleurs, par sa délibération n°2021/83/10 du 29 septembre 2021 l'assemblée a approuvé le principe de la cession du Lot n°8 du « Hameau de l'Arbre Rond » cadastré section E n°1708 d'une surface cadastrale totale de 567m² au profit de Monsieur Alexandre SOLOMON et de Madame Bayan AL BITAR épouse SOLOMON pour un montant de 8 505,00€ TTC.

Cette réservation n'ayant pas eu de suite, le lot considéré a été de nouveau proposé à la vente.

Par leur lettre d'intention d'achat du 21 octobre 2022, Monsieur Sidki SAHINALP et Madame Sengil SAHIN épouse SAHINALP ont manifesté leur intention d'acquérir le Lot n°8 du « Hameau de l'Arbre Rond » cadastré section E n°1708 pour une superficie cadastrale de 567m² au prix indiqué de 8 505,00€ TTC.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2141-1, L3211-14 et L3221-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu la lettre d'intention d'achat en date du 16 août 2021 de Monsieur Sidki SAHINALP et Madame Sengil SAHIN épouse SAHINALP manifestant leur intention d'acquérir le Lot n°8 du « Hameau de l'Arbre Rond » cadastré section E n°1708 pour une superficie cadastrale de 567m² au prix indiqué de 8 505,00€ TTC ;

Fait et délibéré les jour, mois, et an en sus dit

Le délai de recours éventuel contre cette délibération devant de Tribunal Administratif de Toulouse est fixé à 2 mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire

Vu l'estimation du bien considéré fournie le 17 décembre 2020 par le pôle d'évaluation domanial ;

AR Prefecture

046-214803094-20221213-202210608B-DE
Considérant l'intérêt pour la commune de vendre les lots communaux du lotissement du « Hameau de l'Arbre Rond » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération n°2021/83/10 du 28 septembre 2021 ;
- **APPROUVE** le principe de la cession du Lot n°8 du « Hameau de l'Arbre Rond » cadastré section E n°1708 d'une surface cadastrale totale de 567m² au profit de Monsieur Sidki SAHINALP et Madame Sengil SAHIN épouse SAHINALP pour un montant de 8 505,00€ TTC ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acheteur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première adjointe à signer les actes notariés de cession ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette transaction.



POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Souillac, le 14 décembre 2022
Le Maire,

Gilles LIEBUS

Date de mise en ligne 13 décembre 2022